



Conférence générale

Vingt-neuvième session
Document d'information

Генеральная конференция

Двадцать девятая сессия
Информационный документ

inf

Paris 1997

General Conference

Twenty-ninth Session
Information document

المؤتمر العام

الدورة التاسعة والعشرون
وثيقة إعلامية

Conferencia General

29ª reunión
Documento de información

大会

第二十九届会议
资料性文件

29 C/INF.4

29 août 1997

Original anglais

RAPPORT SEXENNAL SUR LES PROGRES REALISES DANS LA MISE EN OEUVRE DE LA RECOMMANDATION SUR L'EDUCATION POUR LA COMPREHENSION, LA COOPERATION ET LA PAIX INTERNATIONALES ET L'EDUCATION RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME ET AUX LIBERTES FONDAMENTALES (1974)

PRESENTATION

Source : Résolution 23 C/13.3.

Antécédents : Conformément à cette résolution relative au système permanent d'établissement de rapports sur les mesures prises par les Etats membres pour appliquer la Recommandation de 1974, le Directeur général présente tous les six ans à la Conférence générale un rapport mondial sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Recommandation de 1974.

Objet : Le présent rapport a été élaboré à partir des 67 rapports nationaux présentés à la 44e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) et de trois études approfondies réalisées en 1992-1993 en Afrique (Zimbabwe), en Asie (Inde) et dans la région du Pacifique (concernant l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les petits Etats du Pacifique). Les rapports nationaux insistent en général sur l'importance des domaines de l'éducation visés par la Recommandation de 1974 et indiquaient que des efforts considérables avaient été faits pour intégrer les objectifs de la Recommandation dans les systèmes éducatifs nationaux.

Pendant la période considérée, les Etats membres et l'UNESCO se sont employés à développer tous les réseaux existants d'institutions dans ce domaine de l'éducation, entre autres, le Système des écoles associées de l'UNESCO, le Réseau international d'instituts de recherche sur les manuels et le Réseau de chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance.

Décision requise : Le présent document ne requiert aucune décision.

I. NOUVELLES PERSPECTIVES POUR L'EDUCATION VISEE PAR LA RECOMMANDATION DE 1974

1. La période couverte par le deuxième rapport sexennal a été marquée par d'importants efforts pour ouvrir de nouvelles perspectives de développement à l'éducation en général, et à ceux de ses domaines qui relèvent de la Recommandation de 1974 en particulier. Les travaux de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle et de la Commission mondiale de la culture et du développement ont de ce point de vue été déterminants. Le programme pour une culture de la paix de l'UNESCO, lancé pendant l'exercice 1994-1995, a aussi contribué à revitaliser l'éducation en insistant plus particulièrement sur son rôle dans l'instauration d'une culture de paix dans l'esprit et dans le comportement des êtres humains.

2. La Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle a estimé que tout invitait "à revaloriser les dimensions éthiques et culturelles de l'éducation et, pour cela, à donner les moyens à chacun de comprendre l'autre dans sa particularité et de comprendre le monde dans sa marche chaotique vers une certaine unité". Dans ce contexte, la Commission met davantage l'accent sur l'un des quatre piliers qu'elle a présentés et illustrés comme les bases de l'éducation. Il s'agit d'"apprendre à vivre ensemble en développant la connaissance des autres, de leur histoire, de leurs traditions et de leur spiritualité", ce qui ajoute à l'éducation pour la compréhension internationale une nouvelle dimension, beaucoup plus vaste, à savoir l'éducation pour la compréhension mutuelle. De l'avis de la Commission, "la modification profonde des cadres traditionnels de l'existence nous astreint à mieux comprendre l'autre, à mieux comprendre le monde. Exigences de compréhension mutuelle, d'échange pacifique et pourquoi pas d'harmonie, ce dont précisément notre monde manque le plus".

3. La Commission mondiale de la culture et du développement a vu dans la culture "des façons de vivre ensemble" et a inclus dans la notion de développement le "progrès culturel" et "la marche vers le respect de toutes les cultures et du principe de la liberté culturelle". Ce faisant, elle a souligné la nécessité de favoriser "la coexistence pacifique des cultures" et la tolérance et le respect de la pluralité des cultures et des valeurs dans l'optique de l'"éthique universelle" et d'une communauté de valeurs. Tous ces éléments contribuent à préciser les notions, principes et objectifs qui peuvent et doivent informer le développement d'une éducation fondée sur des valeurs multiculturelles/interculturelles.

4. Tout en reconnaissant pleinement l'importance de toutes les cultures et en mettant dûment l'accent sur le rôle créatif de la diversité culturelle dans le développement de la civilisation humaine, la Commission mondiale a souligné qu'il était indispensable de favoriser une convivialité culturelle reposant sur des valeurs communes et sur un certain nombre de "piliers" éthiques. L'éducation multiculturelle/interculturelle devrait, par conséquent, consister non plus seulement à apprendre à connaître et comprendre d'autres cultures, mais aussi à étudier les valeurs communes d'une civilisation humaine caractérisée par une interdépendance et une universalité toujours plus grandes.

5. Avec l'adoption de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 1996-2001, l'éducation a été placée au centre de toute stratégie d'édification de la paix, compte tenu du fait que "c'est par l'éducation que peut être le plus largement dispensée une initiation aux valeurs, aux aptitudes et aux connaissances qui fondent le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, le rejet de la violence et l'esprit de tolérance, la compréhension et l'appréciation mutuelle entre individus, groupes et nations (28 C/4, par. 154). C'est ainsi que certains aspects traditionnels de l'éducation, visés par la Recommandation de 1974, ont été

revenus de manière à mettre l'accent sur l'éducation pour la paix, les droits de l'homme, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance. L'UNESCO a abordé les principes, valeurs et pratiques caractérisant la démocratie, la tolérance et la non-violence dans un certain nombre de manuels pratiques, matériels didactiques et autres publications, dont on trouvera la liste dans l'annexe du présent document, en même temps que la liste des conférences internationales organisées afin de développer ces nouveaux aspects de l'éducation internationale.

II. ACTUALISATION DES INSTRUMENTS NORMATIFS ET RENOUVEAU DES POLITIQUES DE L'EDUCATION AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

6. Pendant la période couverte par le rapport, la communauté internationale s'est dotée d'un nouveau cadre international et général d'action dans le domaine de l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie.

7. Par sa résolution 28 C/5.41, la Conférence générale **a reconnu** tout l'intérêt de la Recommandation de 1974, compte tenu de la mission éthique, éducative et intellectuelle de l'UNESCO, en tant qu'instrument qui continue d'inspirer la mise en oeuvre d'une éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, **fait siennes** la Déclaration de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) à sa 44e session et **approuvé** le Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, considérant que ce nouveau texte d'orientation pourrait "constituer la forme la plus pertinente et la plus appropriée d'actualisation des objectifs, stratégies et lignes d'action dans le domaine de l'éducation pour la compréhension internationale".

8. Ce nouvel instrument a été publié dans les six langues officielles de la Conférence générale de l'UNESCO et largement diffusé sous la forme d'une brochure en couleurs intitulée "Déclaration et Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie", qui est également disponible sur l'Internet et sur CD-ROM. Plusieurs Etats membres ont d'ores et déjà manifesté leur satisfaction à ce sujet, demandant des exemplaires supplémentaires de la brochure dans les langues officielles de l'Organisation et informant le Secrétariat des mesures qu'ils avaient prises pour la faire traduire et diffuser dans leurs langues nationales.

9. Le Congrès international sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie (Montréal, mars 1993) a adopté le Plan d'action mondial pour l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, juin 1993) en a reconnu l'importance (suivie en cela par l'Assemblée générale des Nations Unies) et a adopté la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, où elle invitait notamment les Etats à tenir compte du Plan de Montréal dans l'élaboration de programmes et stratégies spécifiques afin d'assurer le plus largement possible une éducation en la matière.

10. L'UNESCO a ensuite largement contribué à l'élaboration du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme (1995-2004). En étroite collaboration avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, l'Organisation a joué un rôle important dans la mise en oeuvre d'un certain nombre d'activités, notamment dans les domaines suivants : formulation de politiques au niveau international, élaboration de matériels didactiques, diffusion de la Déclaration universelle des droits de

l'homme. Conformément au Plan d'action, l'UNESCO a réalisé une étude et évaluation préliminaire des programmes et initiatives en cours aux niveaux international, régional et national en matière d'éducation aux droits de l'homme. L'enquête portait sur neuf pays appartenant à différentes régions.

11. Un mémorandum d'accord entre le Directeur général de l'UNESCO et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a été signé en 1995, définissant un cadre de coopération plus étroit entre les deux organisations dans le domaine des droits de l'homme. L'accent a également été mis sur la coopération interinstitutions dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies A/50/173 "Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux droits de l'homme : vers une culture de la paix" du 22 décembre 1995 et A/51/101 "Une culture de la paix" en date du 12 décembre 1996. Dans cette dernière, l'UNESCO est invitée à faire connaître à l'Assemblée générale les activités d'éducation réalisées dans le cadre du projet transdisciplinaire intitulé "Vers une culture de la paix", et celles qui concernent l'élaboration d'un projet de Déclaration et de programme d'action pour une culture de la paix.

12. A l'initiative de l'UNESCO, l'année 1995 a été proclamée Année des Nations Unies pour la tolérance, ce qui a donné lieu dans le monde entier à des actions en faveur de la tolérance à tous les niveaux et dans la vie sociale sous toutes ses formes. A sa vingt-huitième session, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Déclaration de principes sur la tolérance où l'éducation et le Plan d'action destiné à donner suite à l'Année des Nations Unies pour la tolérance, où l'éducation est considérée comme un important moyen de promotion de la tolérance (rés. 28 C/5.6).

13. Tenant compte de tous ces nouveaux documents et plans d'action internationaux, la Conférence générale de l'UNESCO a décidé de créer le Comité consultatif pour l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie, à la compréhension internationale et à la tolérance et d'étendre l'application du système permanent d'établissement de rapports à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie, et de tous les autres plans d'action susmentionnés, le Comité consultatif devant également donner des avis au Directeur général sur les questions relatives au système permanent d'établissement de rapports (rés. 28 C/5.41). A sa troisième session (7-9 juillet 1997), le Comité a étudié la possibilité d'élaborer un nouvel instrument d'enquête intégré (questionnaire) qui devrait être envoyé aux Etats membres au plus tard en décembre 1998.

III. REVITALISATION DE CERTAINS ASPECTS DE L'EDUCATION RELEVANT DE LA RECOMMANDATION DE 1974

14. L'éducation pour les droits de l'homme et la démocratie s'est vu, et se voit toujours, accorder une importance particulière, avec non seulement l'adoption et l'application des nouveaux instruments et plans d'action des Nations Unies et de l'UNESCO mentionnés plus haut, mais aussi avec les efforts déployés par cette dernière pour assurer une large diffusion au texte des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et en particulier avec la publication d'un recueil intitulé "UNESCO and Human Rights" (1996) où sont regroupés tous les instruments de l'Organisation dans ce domaine. Les activités organisées pour le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1998) seront, comme ce fut le cas lors du quarante-cinquième anniversaire en 1993, axées sur la diffusion du

texte de cet instrument, notamment dans les langues nationales, et sur la promotion de son contenu. Dans cette perspective, l'UNESCO a déjà produit un certain nombre de publications destinées au grand public (voir annexe). Cette fois-ci, l'accent portera en particulier sur la promotion de la Déclaration auprès des jeunes et des enfants, avec notamment la mise en oeuvre d'un projet conjoint UNESCO/Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme/Centre des droits de l'homme (Genève) ayant pour objet la diffusion du texte de la Déclaration en langues nationales dans les écoles.

15. Le caractère fondamental du droit à l'éducation a été mis en lumière en particulier par les activités menées lors de la sixième consultation des Etats membres sur l'application de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. Conformément à la résolution 27 C/1.9, un nouvel instrument d'enquête, d'une conception nettement plus simple que celle du questionnaire utilisé lors de la cinquième consultation (CL/3408), a été envoyé aux Etats membres en décembre 1995, le but étant d'axer le processus de consultation sur l'application des instruments de l'UNESCO relatifs aux droits de l'homme en ce qui concerne l'éducation fondamentale de quatre groupes de population : les femmes et les filles, les personnes appartenant à des minorités, les réfugiés et les peuples autochtones. Bien que la date limite de présentation des rapports des Etats membres ait été reportée du 30 novembre 1996 au 15 mai 1997, 40 réponses seulement sont parvenues au Secrétariat (sept en provenance d'Afrique, cinq des Etats arabes, six de l'Asie et du Pacifique, 19 d'Europe et trois d'Amérique latine et des Caraïbes).

16. Les aspects marquants de l'éducation à la démocratie sont examinés dans une série de communications présentées par les participants au Forum international sur l'éducation à la démocratie, organisé conjointement par l'UNESCO et la République de Tunisie (Tunis, novembre 1992). On trouve dans ces exposés des informations sur les objectifs, les principes et le contenu de l'éducation à la démocratie, ainsi que sur l'expérience de l'élaboration de ce type de programme acquise à l'échelle nationale et régionale. Pour sensibiliser l'opinion publique, et plus particulièrement les jeunes, aux principes et aux pratiques démocratiques, l'UNESCO a publié en 1995 un ouvrage de D. Beetham et K. Boyle intitulé *Démocratie : questions et réponses* dont la version anglaise est en vente et qui a été diffusé dans quinze langues. Un certain nombre d'autres publications de l'UNESCO (voir annexe) ont été préparées dans différentes langues afin de stimuler la réflexion et la recherche sur les dimensions nouvelles revêtues par les droits de l'homme, la démocratie et la paix et les concepts nouveaux apparus dans ces domaines, dans le contexte des profonds changements intervenus dans le monde depuis la fin de la guerre froide.

17. Pendant la période couverte par le présent rapport, l'éducation civique a fait l'objet d'une demande croissante dans de nombreux Etats membres. La signification et la portée de cet aspect de l'éducation se sont de ce fait élargies et développées. La Recommandation de 1974 prie instamment les Etats membres de promouvoir, à chaque étape de l'éducation, un apprentissage civique actif qui permette à chaque personne" (i) de connaître le fonctionnement et l'oeuvre des institutions publiques, tant locales et nationales qu'internationales, (ii) de s'initier aux procédures propres à résoudre des questions fondamentales et (iii) de participer à la vie culturelle de la communauté et aux affaires publiques".

18. Le cadre conceptuel et méthodologique de l'action de l'UNESCO en matière d'éducation civique est encore précisé par la Déclaration et le Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Ce document vise plus particulièrement à

améliorer l'ensemble du processus éducatif afin de former des citoyens soucieux d'autrui et responsables, attachés à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie et au développement durable, ouverts aux autres cultures, capables d'apprécier la valeur de la liberté, respectueux de la dignité humaine et des différences et capables d'éviter les conflits ou de les résoudre par des moyens non violents. Il souligne le rôle capital de l'éducation civique dans la démocratisation des sociétés et donne de grandes orientations quant aux objectifs, stratégies, politiques et lignes d'action propres à développer une éducation civique qui englobe l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Dans le discours liminaire qu'il a prononcé à l'occasion de la Conférence de la Maison Blanche sur l'éducation civique et l'éducation à la démocratie, en avril 1997, le Directeur général de l'UNESCO a souligné le rôle de ces dernières dans la promotion d'une culture de la paix.

19. Les questions intéressant l'élaboration de politiques de l'éducation et de matériels didactiques de nature à renforcer l'éducation civique et/ou l'éducation à la démocratie ont été examinées lors de diverses réunions régionales organisées par l'UNESCO seule ou en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales (voir annexe). Ces réunions ont débouché sur un certain nombre de recommandations concernant la place de l'éducation civique dans les systèmes éducatifs nationaux et dans les programmes et projets envisagés par l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et diverses ONG et autres institutions, lesquelles tendent à introduire l'éducation civique dans toutes les catégories d'établissements. Les résultats de ces réunions régionales sur l'éducation civique sont présentés en détail dans le document 151 EX/7 intitulé "Mise en oeuvre de la résolution 28 C/1.15 concernant la réforme et le renouveau de l'enseignement en Europe centrale et orientale". Au titre du suivi de la 44e session de la CIE, le Bureau international d'éducation a lancé un projet pilote intitulé "Quelle éducation pour quelle citoyenneté ?" prévoyant notamment la réalisation d'une enquête transculturelle dans 34 pays, en vue de l'élaboration et de l'évaluation de modules d'éducation à la citoyenneté.

20. Les problèmes et les perspectives de l'éducation à la non-violence ont été examinés lors du Forum international organisé conjointement par l'UNESCO et PRO-DIGNITATE Fundação de Direitos Humanos (Sintra, Portugal, mai 1996), le but étant de mobiliser le soutien des responsables de l'éducation, des enseignants, des étudiants et de tous les partenaires possibles de l'enseignement, afin de créer une culture démocratique de la paix et de la non-violence dans les établissements éducatifs. Le Forum a lancé un projet interrégional de l'UNESCO reposant en particulier sur une série de projets pilotes répartis dans plusieurs régions. Une consultation sous-régionale d'experts sur l'éducation à la non-violence aura lieu en décembre 1997 dans les Antilles néerlandaises. Le Bureau international d'éducation a lancé et continue de coordonner, en coopération avec l'Université de la ville d'Osaka (Japon), une étude comparative internationale sur la violence et les brutalités à l'école.

21. L'UNESCO défend activement la diversité linguistique et l'éducation multilingue, qu'elle considère comme propices à la compréhension, à la paix, à la coopération et à la solidarité aussi bien au sein des sociétés, des peuples et des Etats qu'entre eux. La promotion du multilinguisme a reçu une nouvelle impulsion à tous les niveaux de l'enseignement, grâce notamment à la publication et à la diffusion auprès des Etats membres d'un rapport sur "les politiques linguistiques pour le monde du XXIe siècle (Fédération internationale des professeurs de langues vivantes, août 1993).

22. L'action menée dans le cadre du projet LINGUAPAX de l'UNESCO a été renforcée par le biais d'un certain nombre de séminaires régionaux visant à recommander des politiques linguistiques correspondant mieux aux spécificités régionales : LINGUAPAX IV (Barcelone, 1994) a réexaminé et redéfini les objectifs fondamentaux du projet et renforcé ses dimensions européennes ; LINGUAPAX V (Melbourne, 1995) a jeté les bases de l'élargissement du projet à la région de l'Asie du Sud et du Pacifique ; LINGUAPAX VI devrait avoir lieu en Afrique. Un certain nombre d'ateliers LINGUAPAX ont été organisés grâce à des fonds extrabudgétaires. Ils visaient à mettre en place des activités LINGUAPAX, ou à les renforcer, en Amérique latine (Cochabamba, Bolivie, 1996), en Asie (Hiroshima, 1996 et Phnom Penh, 1997) et en Europe (Luxembourg et Mons, 1997). Le Séminaire international sur les politiques linguistiques LINGUAPAX (Bilbao, mars 1996) a joué un rôle important dans le renforcement de l'éducation multilingue. Il a non seulement contribué pour une large part à consolider le projet LINGUAPAX, mais aussi à définir avec davantage de précision des politiques linguistiques adaptées à la situation mondiale actuelle, les droits linguistiques et certains instruments pédagogiques susceptibles de favoriser la paix, la tolérance et la compréhension mutuelle par le biais de l'éducation multilingue.

23. Une Collection de guides pratiques LINGUAPAX a été lancée, avec la publication, en français, d'un guide intitulé "**L'aménagement linguistique en contexte éducatif plurilingue (version Afrique) : schéma directeur pour une réforme linguistique en contexte scolaire**" (les versions anglaise et portugaise sont en préparation). Quatre autres guides sont en cours de préparation et de publication. La publication d'un Atlas linguistique mondial, qui sera largement diffusé, est également prévue. Les travaux préliminaires ont commencé en 1997.

24. Sur le terrain, la coopération entre le projet LINGUAPAX et le projet PASEC de l'Union européenne a abouti à l'élaboration et à la publication d'environ un million de manuels scolaires et de guides scolaires en sciences sociales actuellement diffusés dans toutes les écoles du Cambodge (5.000) sous le double sigle de l'Union européenne et de l'UNESCO. Le financement de l'opération a été pris en charge par l'Union européenne.

IV. EXPANSION DES RESEAUX

25. Les Etats membres et l'UNESCO se sont attachés à développer l'ensemble des réseaux existants regroupant des établissements compétents en la matière : le Système des écoles associées ; le Réseau international d'instituts de recherche sur les manuels (UNESCO) ; le réseau de chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance ; le Réseau d'instituts de formation et de recherche dans le domaine des droits de l'homme et les réseaux régionaux pour l'éducation aux valeurs et à la tolérance, de création plus récente.

Le Système des écoles associées

26. Compte tenu de l'importance du rôle que le Système des écoles associées joue, depuis sa création en 1953, dans la mise au point de méthodes et de démarches pédagogiques ainsi que de matériels didactiques novateurs qui favorisent l'avènement d'une culture de la paix, on s'efforce actuellement de doubler le nombre des établissements participants - pour le porter à 6.000 d'ici à 1999, contre 3.000 en 1993 -, tout en veillant à améliorer sensiblement la qualité du Système. [En juin 1997, le réseau comptait 4.243 écoles associées, dans 137 Etats membres.] Dans cette perspective, l'Atelier international organisé dans le cadre du SEA à l'intention des coordonnateurs nationaux du SEA qui se sont distingués par leur action et de

fonctionnaires du Siège et des bureaux hors Siège de l'UNESCO (décembre 1996, Bureau de l'UNESCO à Santiago) a marqué un tournant décisif dans la définition et l'application de nouvelles mesures destinées à renforcer le SEA aux niveaux national, régional et international et à organiser le développement général du réseau. Les priorités pour les années à venir sont essentiellement les suivantes : appréhension globale de l'éducation relative à l'environnement et du développement durable ; apprentissage interculturel ; acquisition d'une meilleure connaissance de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO ; éducation préventive ; éducation dans le domaine du patrimoine mondial ; Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme ; célébration des années internationales proclamées par l'Assemblée générale des Nations Unies ; recours aux technologies nouvelles pour renforcer le réseau du SEA et mettre au point des matériels didactiques.

27. Le matériel didactique novateur produit dans le cadre du SEA concernait principalement des aspects comme la culture démocratique et la non-violence, la tolérance, la compréhension et le dialogue entre les cultures, les droits des minorités et des peuples autochtones, l'éducation dans le domaine du patrimoine mondial, etc. Il est à noter que ce matériel a été élaboré à partir d'activités menées par des élèves et des enseignants des Ecoles associées ainsi que des données d'expérience tirées de manifestations organisées dans le cadre du SEA comme les festivals régionaux pour une culture de la paix qui se sont tenus en 1995 aux îles Cook, au Costa Rica, en Grèce, à Grenade, en Jordanie, en Thaïlande et au Zimbabwe, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO. Des informations concernant le Réseau du SEA sont accessibles sur l'Internet, à l'adresse suivante : <http://www.education.unesco.org/educprog/asp>.

Réseau international d'instituts de recherche sur les manuels (UNESCO)

28. Mis en place en 1992 et développé par l'UNESCO, agissant en coopération avec le Georg-Eckert-Institut (Brunswick, Allemagne), le Réseau international d'instituts de recherche sur les manuels regroupe à présent 306 experts originaires de 47 pays. Il fournit des renseignements sur les nouvelles tendances des travaux de recherche et de révision concernant les manuels d'histoire, de géographie et de sciences sociales, sur les institutions qui y participent et sur les projets en la matière à travers le monde. Les activités du Réseau se fondent sur certaines dispositions de la Recommandation de 1974 et de la Déclaration et du Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Elles se fondent également, du point de vue théorique et méthodologique, sur les Principes directeurs et critères pour l'élaboration, l'évaluation et la révision des programmes, manuels et autres matériels didactiques de l'éducation à vocation internationale en vue de promouvoir la dimension internationale de l'éducation, qui ont été établis à la faveur de deux réunions internationales d'experts organisées par l'UNESCO et largement diffusés en anglais, en espagnol et en français auprès des Etats membres, de leurs commissions nationales et de leurs ministères de l'éducation et, sur demande, auprès des établissements d'enseignement.

29. Par sa résolution 28 C/5.42 intitulée "Education pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie", la Conférence générale, après avoir exprimé l'avis que "la conception et la révision des manuels et des programmes d'études peuvent jouer un rôle important dans une stratégie à long terme visant à développer une culture de la paix et qu'elles devraient être considérées comme hautement prioritaires", a invité les Etats membres à encourager l'élaboration de manuels et de programmes d'études et la révision bilatérale ou multilatérale des manuels à partir des critères et des méthodes établis par l'UNESCO. Dans ses décisions

concernant le document 28 C/5 et le Projet de programme et de budget 29 C/5, le Conseil exécutif a relevé l'importance de cette démarche, s'agissant en particulier des manuels d'histoire.

30. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a imprimé un nouvel élan à son action dans ce domaine, à travers un certain nombre de conférences et séminaires, à savoir : Consultation multilatérale d'experts chargés d'analyser et de coordonner conjointement la présentation et l'interprétation des facteurs historiques, scientifiques, culturels et autres dans les manuels scolaires de Etats de l'ex-URSS (Moscou, novembre 1995) ; Séminaire sous-régional d'information et de formation sur la création et le fonctionnement des Ecoles associées de l'UNESCO et la révision des manuels (Tbilissi, Géorgie, mai 1995) ; Séminaire sur la préparation et la publication de nouveaux manuels d'histoire pour les écoles des pays européens en voie de transition démocratique (Varsovie, Pologne, novembre 1996) ; Conférence internationale sur l'enseignement de l'histoire au service de l'intégration régionale et de la culture de la paix (Cartagena, Colombie, novembre 1996). A la suite de ces réunions, plusieurs projets ont été lancés, en vue de l'établissement de nouveaux manuels d'histoire pour les régions considérées.

31. Au nombre des activités courantes menées à bien dans le cadre du Réseau pour aider les Etats membres dans cette tâche, on citera en particulier la publication (en anglais et en français) d'un bulletin adressé aux membres du Réseau et à l'ensemble des Etats membres (cinq numéros, un par an, l'ont été jusqu'ici), lequel donne des renseignements sur les nouveaux participants, les démarches suivies en matière de recherche sur les manuels, les projets exécutés dans les divers pays et les institutions chargées de leur mise en oeuvre. Ces renseignements sont accessibles aussi sur l'Internet, à l'adresse suivante : <http://forum.gaertnev.de/newsletter>. De son côté, le Georg-Eckert-Institut a acquis une renommée internationale, et il est de plus en plus fait appel à ses compétences pour mettre en route des études et des projets de manuels dans différentes régions, singulièrement en Europe. Agissant en coopération avec l'Institut, l'UNESCO prépare actuellement un guide pour la recherche sur les manuels et la révision des manuels, qui traitera en outre de la question des consultations bilatérales et multilatérales entre Etats membres. Il a noté que la bibliothèque du Georg-Eckert-Institut possède un fonds international de manuels de 130.000 volumes environ, qui portent sur divers sujets touchant l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie, et que l'Institut est disposé à communiquer ces manuels à d'autres pays dans le cadre d'échanges.

Chaires UNESCO

32. Le projet chaires UNESCO est lui aussi en train de s'étendre à diverses disciplines, par suite de la Recommandation de 1974 et d'autres documents et plans d'action plus récents élaborés par l'UNESCO et l'Organisation des Nations Unies. Depuis 1992, 21 chaires ont été créées dans 20 pays, à savoir : six chaires sur la paix, les droits de l'homme et la démocratie ; neuf chaires sur les droits de l'homme et la démocratie ; quatre chaires d'éducation relative aux droits de l'homme ; une chaire sur les droits culturels ; et une chaire d'éducation civique. De plus, une chaire sur le dialogue interculturel et l'interaction sociale a été créée dans le cadre du projet LINGUAUNI. Quatre nouvelles chaires vont voir le jour en 1997, dans les domaines suivants : culture de la paix et démocratie ; développement durable, sciences de l'environnement et problèmes sociaux ; études sur les minorités ; paix et démocratie.

33. Comme précisé dans les accords conclus entre l'UNESCO et les universités concernées, les chaires ont pour objet d'encourager l'intégration des activités de recherche, de formation et d'information et documentation menées dans les domaines considérés. Elles sont d'ores et déjà réputées servir très efficacement le renforcement de la collaboration, aux niveaux sous-régional et régional, entre chercheurs de haut niveau internationalement réputés et chercheurs et universitaires locaux. De nombreux Etats membres ont manifesté l'intention d'établir des chaires de ce type au sein de leurs universités, en particulier dans le domaine de l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie.

Instituts de formation et de recherche dans le domaine des droits de l'homme

34. Ce réseau regroupe des instituts nationaux et régionaux de toutes les régions du monde qui ont pour vocation de mettre au point des matériels didactiques, d'organiser des stages de formation et de réaliser des programmes de recherche dans le domaine des droits de l'homme. Pour renforcer ce réseau, l'UNESCO réunit chaque année les directeurs de ces instituts, l'objectif étant d'approfondir la coopération entre ces derniers et l'Organisation et d'encourager la mise au point, par les instituts eux-mêmes de projets conjoints de formation et de recherche. Depuis 1994, ces réunions sont axées, dans le domaine de l'éducation, sur la mise en oeuvre, aux niveaux national et régional, du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), et des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme (Genève), chargé de la coordination des activités se rapportant à la Décennie, y ont pris une part active.

Réseaux régionaux

35. Suite à la 44e session de la Conférence internationale de l'éducation, a été créé en 1995 le Réseau de l'Asie et du Pacifique sur l'éducation à vocation internationale et l'éducation aux valeurs, dont l'objectif premier est de promouvoir et développer la coopération multinationale entre particuliers et établissements oeuvrant dans ces domaines. Actuellement, le réseau regroupe 16 instituts nationaux et plus de 100 experts dans 21 Etats membres de la région Asie-Pacifique. Opérant au niveau régional, il a notamment pour activité majeure d'organiser des séminaires et des ateliers, de favoriser l'échange d'informations et de personnels, de mettre en oeuvre des projets conjoints en ce qui concerne notamment la recherche, la formation des enseignants, l'élaboration de programmes d'études et la préparation de matériels didactiques. Il a été établi en particulier un ouvrage de référence intitulé "Values Education: Learning to Live Together in Peace and Harmony" (L'éducation aux valeurs : apprendre à vivre ensemble dans la paix et l'harmonie), qui paraîtra sous peu en anglais.

36. Dans le cadre de la suite donnée à l'Année des Nations Unies pour la tolérance, des réseaux régionaux ont été créés pour faciliter l'échange d'informations sur les activités et les projets destinés à promouvoir la tolérance, sur la célébration chaque année de la Journée internationale pour la tolérance (le 16 novembre), sur l'attribution de prix et les activités de sensibilisation de l'opinion publique. Deux réseaux régionaux contre l'intolérance, la discrimination et la violence ont été mis en place en septembre 1996 à l'issue de deux réunions d'experts qui se sont tenues l'une à Barcelone (Espagne) et l'autre à Kwangju (République de Corée) : il s'agit respectivement du Réseau Méditerranée-mer Noire et du Réseau Asie-Pacifique. En avril 1997, la réunion d'experts qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) a créé un réseau régional pour la tolérance, la non-violence et la paix en Afrique. Il est prévu de tenir en

novembre 1997 à São Paulo (Brésil) une réunion d'experts aux fins de la création d'un réseau régional pour l'Amérique latine.

37. Les activités entreprises dans le cadre de ces réseaux portent sur l'ensemble des problèmes sociaux, culturels et pédagogiques liés à la promotion de la tolérance dans le cadre d'une culture de la paix. En matière d'éducation, elles touchent notamment à la mise au point de programmes d'études, à la promotion d'ouvrages et de matériels didactiques audiovisuels répondant aux besoins et autres initiatives visant à cultiver la tolérance par l'éducation.

V. PRINCIPALES LECONS ET CONCLUSIONS TIREES DE LA MISE EN OEUVRE DE LA RECOMMANDATION DE 1974

38. Dans les rapports nationaux qu'ils ont présentés à la Conférence internationale de l'éducation, à sa 44e session, les Etats membres ont communiqué force informations sur les enseignements tirés de l'application de la Recommandation de 1974 vingt ans après son adoption.

39. La majorité des rapports nationaux mettaient l'accent sur l'importance que revêtent les domaines visés dans la Recommandation de 1974, notamment dans le nouveau contexte de l'évolution et des transformations politiques, sociales et culturelles profondes et parfois spectaculaires qui affectent le monde depuis la fin de la guerre froide. Il apparaît que, dans l'état actuel des choses, l'éducation pour la compréhension internationale, la tolérance, la démocratie, les droits de l'homme, la coexistence pacifique et la coopération est plus nécessaire que jamais, mais aussi plus difficile. Il y a encore beaucoup à faire en la matière, et avant toute chose il importe de saisir avec plus de lucidité le rôle nouveau, plus délicat, qui revient désormais à l'éducation et, dans le même temps, les nouvelles conditions et possibilités qui s'offrent aujourd'hui et permettent de mieux appliquer la Recommandation de 1974.

40. Un certain nombre d'Etats membres ont indiqué qu'ils avaient incorporé les objectifs, principes directeurs et dispositions spécifiques de la Recommandation de 1974 dans leur législation, leurs politiques et leurs plans en matière d'éducation, ainsi que dans leur enseignement, en particulier dans le cadre des réformes auxquelles ils avaient procédé pour tenir compte des évolutions démocratiques, humanistes et culturelles en cours chez eux. Ils ont souligné que les recommandations internationales comme la Recommandation de 1974 facilitent la mise en oeuvre des réformes, en ce qu'elles offrent des suggestions qui les aident à améliorer leur constitution et leur législation nationale sur l'éducation, obligeant les enseignants à éduquer aussi bien les jeunes que les adultes dans un esprit de compréhension et de respect mutuels.

41. De nombreux pays ont signalé aussi qu'ils s'employaient activement à faire une place aux objectifs, principes directeurs et dispositions concrètes de la Recommandation de 1974 dans leur système éducatif, ce pour toutes les activités, qu'elles relèvent des programmes ou non. La Recommandation avait été traduite dans les langues nationales et largement diffusée auprès des établissements d'enseignement et autres établissements à vocation sociale, et des réunions et séminaires spéciaux avaient été organisés pour la faire connaître et mettre au point au niveau national des directives concernant son application dans l'enseignement.

42. Toutefois, certains pays ont précisé qu'ils commençaient seulement à élaborer leurs programmes d'enseignement et qu'ils auraient besoin de ressources financières et matérielles pour promouvoir plus particulièrement l'application de la Recommandation.

Conclusions

43. Les conclusions qui suivent peuvent être tirées de l'expérience acquise par les Etats membres dans la mise en place de l'éducation pour la paix, les droits de l'homme, la démocratie, la compréhension internationale et la tolérance :

Le principal moyen de prendre en compte les différents éléments de l'éducation à vocation internationale consiste à les incorporer dans le programme d'enseignement de divers sujets, de même que dans les objectifs de l'enseignement de diverses disciplines et les directives générales les concernant.

De nombreux pays se sont attachés à intégrer chacun des grands éléments de la Recommandation de 1974 dans les programmes scolaires et/ou dans un certain nombre de disciplines inscrites dans les programmes des établissements d'enseignement supérieur ; il reste qu'il n'a pas été fait suffisamment appel à l'éducation non formelle pour dispenser une éducation à vocation internationale.

Il s'est avéré que le Système des écoles associées de l'UNESCO contribuait fort utilement à l'application de la Recommandation. On estime cependant que l'ensemble du système éducatif national devrait contribuer au développement de ce type d'éducation, qui ne saurait être laissé à un nombre limité d'Ecoles associées.

L'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie devrait être axée davantage sur les valeurs et sur l'action et mettre en particulier l'accent sur la compréhension des cultures des minorités et des peuples autochtones.

Nonobstant le rôle nouveau qui est le sien et l'importance croissante qu'elle revêt, l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie ne bénéficie pas, dans maints systèmes éducatifs, d'un statut officiel.

La connaissance des problèmes mondiaux ne s'acquiert pas toujours à l'école ; elle est surtout transmise par les médias, d'une manière souvent superficielle et fragmentaire.

Bien qu'occupant depuis une date récente une place de choix dans de nombreux pays, l'éducation relative à l'environnement n'a pas encore la dimension de ce que l'on pourrait définir comme une éducation pour la survie de la planète et l'éthique mondiale, fondée sur une relation étroite entre la paix, l'environnement et le développement durable.

L'éducation multiculturelle/interculturelle devrait être encouragée en tant qu'élément essentiel de la politique nationale d'éducation, l'accent étant mis sur la reconnaissance et l'acceptation des similitudes et des différences d'ordre ethnique ou culturel.

L'enseignement des langues, y compris des langues étrangères et des langues maternelles des minorités et des peuples autochtones, est un moyen efficace de favoriser la compréhension mutuelle, interculturelle et internationale.

Comme d'aucuns l'ont signalé dans leur réponse, la révision, le perfectionnement et l'échange des manuels et autres matériels didactiques en vue d'une présentation exacte, équilibrée, actualisée et dépourvue de parti pris de chaque pays peuvent être convenablement prévus par des accords culturels entre pays et coordonnés par des instituts de recherche ou autres établissements spécialisés.

La mise en place de réseaux aux niveaux national, régional et international est un moyen efficace de renforcer l'échange d'information, de documents, de données d'expérience, d'innovations et de travaux de recherche sur différents sujets et aspects de l'éducation à vocation internationale, les enseignants étant l'un des groupes cibles les plus importants de cette action dans le domaine de l'enseignement formel.

Il conviendrait d'envisager, au niveau international, de lutter contre les influences néfastes qu'exerce sur les jeunes la représentation que les industries des loisirs donnent de la violence, de l'agression, de la vulgarité, de l'intolérance nationale et raciale, montrées comme si elles faisaient naturellement partie de la vie de la société moderne.

Il conviendrait d'appuyer dûment la réalisation d'études comparées internationales sur les valeurs de divers groupes sociaux, en particulier les jeunes.

44. Ces conclusions issues de l'expérience acquise par les Etats membres peuvent servir de directives concrètes aux fins de la promotion de l'éducation considérée ici. L'UNESCO met au point actuellement les éléments d'un avant-projet de déclaration et de programme d'action en faveur d'une culture de la paix, appelé à être soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-deuxième session. Ce travail préparatoire devrait ouvrir de nouvelles perspectives d'ordre théorique, méthodologique et opérationnel et conforter l'éducation dans le rôle clé qui lui revient dans la promotion d'une culture de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie, de la compréhension internationale et de la tolérance.

ANNEXE

DOCUMENTS DE BASE ET DE REFERENCE AYANT SERVI A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SEXENNAL (disponibles auprès des services compétents)

ETUDES EMANANT DE L'UNESCO

- **Bibliographie annotée et commentée sur les valeurs dans l'éducation en Afrique**, UNESCO/ACIVA, 1992, français, 138 pages. ED/SVE/HCI.
- **Les valeurs humaines, éthiques et culturelles dans les programmes d'éducation non formelle**, 1993, anglais, français, 29 pages. UNESCO-Dakar.
- **Values Education in Europe: a select annotated bibliography for 27 countries (1985-1992)**, UNESCO/CIDREE, 1994, anglais, 226 pages. ED/SVE/HCI.
- **Values Education in Europe: a comparative overview of a survey of 26 countries in 1993**, UNESCO/CIDREE, 1994, anglais. 207 pages. ED/SVE/HCI ou Scottish Consultative Council on the Curriculum, Gardyne Road, Brought Ferry, DUNDEE DD5 1NY - Ecosse (Royaume-Uni).
- **Valores en Educacion**, UNESCO/REDUC/SIRI, 1994, 168 pages, espagnol. UNESCO-Santiago.
- Perspectives n° 98, juin 1996, "Mondialisation et rénovation de l'éducation" et "Violence à l'école", anglais, français. BIE.
- Perspective n° 100, décembre 1996, Citoyenneté et éducation : vers une pratique significative, anglais, français. BIE.
- Innovation, dossier n° 82, mars 1995, projet Quelle éducation pour quelle citoyenneté ? - Repères pour la recherche, anglais, espagnol, français. BIE.
- Innovation, dossier n° 90, mars 1997, projet Quelle éducation pour quelle citoyenneté ? - Leçons préliminaires de la phase de recherche, anglais, espagnol, français. BIE.
- **Education pour la compréhension internationale : une idée qui fait son chemin**, 1996, anglais, français, 47 pages. BIE.
- **Education for Human Rights, 1994**, anglais, 304 pages. BIE.
- **Teacher Training and Multiculturalism: National Studies**, 1995, anglais, 227 pages. BIE.
- **Education et culture de la paix : sélection bibliographique mondiale**, 1996, français, 327 pages. BIE.

- **The humanities and culture education in the South Pacific: curriculum issues and trends**, 1995, anglais, 56 pages. UNESCO-Bangkok.
- **Examples of school-based programs involving peaceful conflict resolution and mediation oriented to overcome community violence**, International Center for Cooperation and Conflict Resolution, Teachers College, Columbia University, ED-96/WS/10, anglais, 75 pages. ED/SVE/HCI.
- **L'efficacité des écoles, l'éducation pour la démocratie et la non-violence**, ED-97/WS/23, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe, 9 pages. ED/SVE/HCI.

RAPPORTS EMANANT DE L'UNESCO

Les rapports ci-après ont servi également de base à l'établissement du présent rapport sexennal.

- **Rapport mondial sur l'éducation**, 1995. Chapitre 4 : L'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie.
- **Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les activités éducatives menées dans le cadre du projet transdisciplinaire** intitulé "Vers une culture de la paix", présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante et unième session (annexe au document A/51/395), 1996.
- **Rapport sur la mise en oeuvre du projet transdisciplinaire Vers une culture de la paix** (doc. 151 EX/43), 1997.
- **Mise en oeuvre de la résolution 28 C/1.15 concernant la réforme et le renouveau de l'enseignement en Europe centrale et orientale** (doc. 151 EX/7), 1997.

MANUELS ET AUTRES MATERIELS DIDACTIQUES EMANANT DE L'UNESCO

- **Tu amigo, tu vecino**, UNESCO/UNICEF/OEA, 1992, espagnol. Trois cassettes audio et un opuscule. Série de 18 programmes de radio pour enfants. UNESCO-San José.
- **Un sentiment d'appartenance. Principes directeurs pour l'éducation aux valeurs destinée à promouvoir la dimension humaniste et internationale de l'éducation**, UNESCO/CIDREE, 1993, 26 pages, anglais, espagnol, français, russe. ED/SVE/HCI.
- **Le citoyen souverain : éducation pour la démocratie**, Ph. Augier, UNESCO, 1993, anglais, français, russe, tchèque, 118 pages. SHS/HRS.
- **Culture et démocratie**, G. Hermet, UNESCO, 1993, anglais, français, russe, 188 pages. SHS/HRS.
- **La tolérance : porte ouverte sur la paix ; manuel éducatif à l'usage des communautés et des écoles**. Version préliminaire, ED-94/WS/8, anglais, espagnol, français, portugais, russe, 35 pages. ED/SVE/HCI. La version augmentée, en trois sections à l'usage des écoles

primaires et secondaires et de la formation des maîtres, est en cours de préparation sous forme de publication de l'UNESCO destinée à la vente.

- Manuel pour l'enseignement relatif à la résolution des conflits aux droits de l'homme, à la paix et à la démocratie, UNESCO/IPRA, 1994, anglais, arabe, français, 184 pages. ED/SVE/HCI.
- **International practical guide on the implementation of the Recommendation concerning education for international understanding, co-operation and peace and education relating to human rights and fundamental freedoms**, 1994, anglais, 73 pages. ED/SVE/HCI.
- **Les peuples autochtones et le système des Nations Unies : un nouveau partenariat**, 1994, anglais, français, 129 pages. ED/SVE/HCI.
- **Précis de la démocratie**, Y. Baechler, 1995, anglais, français, russe, 214 pages. SHS/HRS.
- **Derechos humanos**, 1995. Cassettes audio et opuscules, espagnol. UNESCO-Jan José.
- **Principes directeurs pour l'élaboration des programmes et manuels d'éducation à vocation internationale**, 1995, 22 pages. Version trilingue : anglais, espagnol, français. ED/SVE/HCI.
- **Philosophie et démocratie dans le monde : une enquête de l'UNESCO, Roger - Pol Droit**, 1995, anglais, français, 220 pages. PHE.
- **La tolérance au cinéma**, 1995, anglais, français, 56 pages. ED/SVE/HCI. Une version augmentée est en cours de préparation et de traduction en espagnol.
- **La culture démocratique : un défi pour les écoles**, 1995, anglais, espagnol, français (version en arabe et en russe prévue), 152 pages. ED/SVE/HCI, publication destinée à la vente.
- **Démocratie - questions et réponses**, D. Beetham et K. Boyle, 1995, anglais, espagnol, français, russe, 164 pages. SHS/HRS.
- **Droits de l'homme : questions et réponses**, Leah Levin, UNESCO, troisième édition, 1996, anglais, espagnol, français, 164 pages. SHS/HRS.
- **Mots clés pour participer au système des Ecoles associées de l'UNESCO. Manuel pratique**, 1997, disponible sous peu en anglais, espagnol, français, 82 pages. ED/SVE/HCI.

EN COURS DE PREPARATION

Manuel sur les droits de l'homme à l'usage des écoles primaires et secondaires. Il est prévu de distribuer la version préliminaire de cet ouvrage en anglais, espagnol et français aux Etats membres lors de la vingt-neuvième session de la Conférence générale. ED/SVE/HCI.

UNESCO/APNIEVE Sourcebook "**Learning to Live Together in Peace and Harmony**". UNESCO-Bangkok.

Manual on Human Rights for Universities, SHS/HRS.

Peace Pack for Primary Schools Teachers, disponible en anglais en septembre 1997. ED/SVE/HCI.

A World Heritage Resource Kit - valise pédagogique à l'usage des enseignants des écoles secondaires de premier cycle, qui sera disponible en anglais en novembre 1997. ED/SVE/HCI, WHC.

RAPPORTS DE REUNIONS

- **Citoyens de demain. Quelle éducation fondamentale pour une citoyenneté active ?**, Paris, décembre 1993, UNESCO, 1994, français, 253 pages. Comité permanent des ONG.
- **European Conference on Curriculum Development: Civic Education in Central and Eastern Europe**, Vienne, octobre 1995, UNESCO/Ministère autrichien de l'éducation et des affaires culturelles, KulturKontak, anglais, 32 pages. ED/BPC.
- **Education for Human Rights and Citizenship in Central and Eastern Europe**, Human Rights Education Center of Charles University, Prague/UNESCO, 1995, anglais, 200 pages. ED/BPC.
- **Citizenship Education in Central Asia. Status and possibilities of Co-operation**, Ashgabat, avril 1996, anglais, 66 pages. ED/SVE/SED.
- **Regional Conference on Civic Education and Culture of Peace**, Sofia (Bulgarie), septembre 1996, anglais, 46 pages. ED/SVE/HCI.
- **International Forum on Education for Non-Violence**, Sintra (Portugal), mai 1996, anglais, 16 pages ED/SVE/HCI.